

**DOMINIQUE NEUMAN**  
AVOCAT  
1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 3 octobre 2013

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

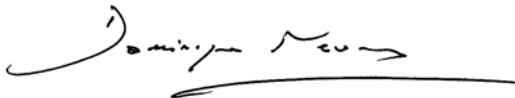
Re: Dossier RDÉ R-3854-2013.  
Cause tarifaire 2014-2015 d'Hydro-Québec Distribution.  
**Demande de renseignements no. 1 à Hydro-Québec Distribution de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*.**

---

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 1 à Hydro-Québec Distribution de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.  
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants



**RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
DOSSIER R-3854-2013**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1  
À HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**

**PAR  
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)  
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
(AQLPA)**

<b>A.</b>	<b>LA PRÉVISION DE LA DEMANDE (B-0011, HQD-3 DOC 2 ET B-0016, HQD-3 DOC.1) .....</b>	<b>2</b>
<b>B.</b>	<b>LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (B-0036, HQD-9, DOC. 1; B-0039, HQD-9, DOC. 2) .....</b>	<b>5</b>
<b>C.</b>	<b>STRATÉGIE TARIFAIRE (B-0049, HQD-13, DOCUMENT 2).....</b>	<b>9</b>
<b>D.</b>	<b>LES COUTS EVITES (B-0017, HQD-3 DOC. 4) .....</b>	<b>12</b>
<b>E.</b>	<b>EFFICIENCE ET PERFORMANCE (B-0013, HQD-1 DOC. 5) .....</b>	<b>13</b>
<b>F.</b>	<b>PLAN D'APPROVISIONNEMENT (B-0020, HQD-5 DOC. 1) .....</b>	<b>14</b>

**A. LA PRÉVISION DE LA DEMANDE (B-0011, HQD-3 DOC 2 ET B-0016, HQD-3 DOC.1)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.1**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0011, HQD-3, Document 1, page 7, Tableau 1;

**Demande :**

- a) Quelles sont les prix du gaz naturel à la frontière de l'Alberta et les prix du pétrole brut West Texas Intermediate compatibles avec la prévision de la demande que vous présentez dans ce document pour les années 2013 et 2014?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.2**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0011, HQD-3, Document 2, tableau 2 (page 8).

**Demande :**

- a) Veuillez expliquer ce qui vous amène à présenter à la fois pour la croissance du PIB total, manufacturier et tertiaire les prévisions les plus basses de tous les organismes cités à la fois pour l'année de base et pour l'année témoin projetée.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.3**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0011, HQD-3, Document 2, page 9, ligne 12.

**Demande :**

- a) Que contenait le tableau 3?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 4**

**Références :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0011, HQD-3, Document 2, page 10, tableau 4, colonnes de normalisation :
- ii) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0055, Gaz Métro 2, Document 1, Annexe 10.

**Demande :**

- a) Dans la référence ii, Gaz Métro propose de normaliser ses ventes à la grande entreprise, est-ce qu'Hydro-Québec Distribution a l'intention de normaliser ses ventes au tarif L ou encore au tarif LG?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 5**

**Référence :** **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0011, HQD-3, Document 2, page 10, ligne 9, Démarcation des ventes de 2012 publiées en 2013 (-130 GWh).

**Demande :**

- a) Qu'est-ce que vous entendez par démarcation? Le dictionnaire parle de séparation, de frontière.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 6**

**Référence :** **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0011, HQD-3, Document 2, page 14, lignes 7 à 10 :

*Aux contrats spéciaux, l'écart négatif de 2 172 GWh s'explique essentiellement par des perspectives économiques plus défavorables que celles anticipées dans le secteur de l'aluminium ainsi que par la consommation beaucoup plus faible que prévue du client Rio Tinto Alcan.*

**Demande :**

- a) Dans le cas de la baisse de consommation de Rio Tinto Alcan, quelle part attribuez-vous à des variations de l'hydraulicité des centrales appartenant à cette entreprise? Si vous n'avez pas cette information, pourriez-vous l'obtenir?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 7**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0011, HQD-3, Document 2, page 15, section 3 : Prévission des interventions commerciales.

**Demande :**

a) Veuillez fournir les résultats des interventions commerciales et de CATVAR pour l'année historique 2012.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 8**

**Références :** HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0011, HQD-3, Document 2, page 23, lignes 11 à 13; Dossier R-3814-2012, Pièce B-0013, HQD-2, Document 2, page 23, lignes 11 à 13.

**Demande :**

a) Dans le dossier R-3854-2013, une hausse de 1 % de la croissance de la rémunération réelle des salariés en 2014 occasionnerait, la même année, des ventes additionnelles de 80 GWh au total pour les tarifs D et DM et de 10 GWh pour le tarif LG. Veuillez expliquer les raisons du changement : dans le dossier précédent (R-3814-2012) cette variation de 1% de la croissance de l'emploi entraînait plutôt une variation de 100 GWh.

**B. LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (B-0036, HQD-9, DOC. 1; B-0039, HQD-9, DOC. 2)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 9**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0036, HQD-9, Document 1, page 5, lignes 24 à 26 :

*Au cours de cette période, le PGEÉ a nécessité des investissements de près de 1,4 milliard de dollars de la part du Distributeur.*

**Demande :**

- a) Veuillez compléter le coût des investissements du Distributeur avec les contributions des participants et des partenaires.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 10**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0036, HQD-9, Document 1; page 7, lignes 12 et 13 :

*Les sommes investies en 2013 devraient atteindre 166 M\$, soit 15 M\$ de moins que le budget autorisé par la Régie.*

**Demande :**

- a) Veuillez élaborer sur les raisons qui ont empêché le Distributeur de dépenser le budget autorisé par la Régie.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 11**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0036, HQD-9, Document 1; page 9, lignes 18 à 20 :

*Enfin, le Distributeur travaillera à la reconnaissance du leadership d'Hydro-Québec dans le domaine de l'efficacité énergétique et aux activités liées aux approches de transformation de marché.*

**Demande :**

- a) Veuillez expliquer les raisons qui font que vous devez encore travailler à la reconnaissance du leadership d'Hydro-Québec dans le domaine de l'efficacité énergétique.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 12**

**Références :** HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0036, HQD-9, Document 1; page 10, tableau 2 et tableau 4, page 16.

**Demande :**

- a) Du tableau 2, nous déduisons que le coût des économies d'énergie du marché résidentiel passe de 18,5¢/kWh en 2013 à 19,0¢/ kWh, considérez-vous cette évolution comme normale?
- b) Cependant au tableau 4, la tendance est inversée pour le marché Affaires tant au commercial et institutionnel, 26,8¢/kWh en 2013, 26,1¢/kWh en 2014, qu'au marché industriel, 25,9¢/kWh en 2013 et 23,0¢/kWh en 2014. Pouvez-vous expliquer cette baisse inattendue?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 13**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION Dossier R-3854-2013, Pièce B-0036, HQD-9, Document 1; page 13.

- a) Qu'est-ce qui amène le Distributeur à réviser sa position et à lancer un programme économiseur d'eau?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 14**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION Dossier R-3854-2013, Pièce B-0036, HQD-9, Document 1; page 25, tableau7.

**Demande :**

- a) Généralement le test du participant, comme le montre le tableau 7, est habituellement supérieur au TCTR, soit 186% au marché résidentiel, 140 % au marché commercial et institutionnel et 168 % au marché industriel, globalement ce ratio est de 171%. Veuillez expliquer les raisons qui font que pour les réseaux autonomes le test du participant n'est qu'à 33% du TCTR?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 15**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION Dossier R-3854-2013, Pièce B-0036, HQD-9, Document 1; page 31, tableau A-1, ligne contingences.

**Demande :**

- a) Veuillez expliquer l'absence d'un montant à ligne «Contingence» du tableau A-1.



**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 16**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION Dossier R-3854-2013, Pièce B-0036, HQD-9, Document 1; page 37, tableau B-1, volet produits économiseurs d'eau.

**Demande :**

a) Veuillez expliquer l'absence d'opportuniste dans le volet produits économiseurs d'eau du programme Mieux consommer-résidentiel.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 17**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION Dossier R-3854-2013, Pièce B-0036, HQD-9, Document 1; page 43, tableau C-3.

**Demande :**

a) Veuillez expliquer les raisons qui font que le tronc commun entraîne une perte de revenus pour le Distributeur sans contribuer à des coûts évités.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 18**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION Dossier R-3854-2013, Pièce B-0039, HQD-9, Document 2.

**Demande :**

a) Le potentiel technico-économique élaboré dans la pièce B-0039 est-il défini du point de vue du client ou du Distributeur?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 19**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION Dossier R-3854-2013, Pièce B-0039, HQD-9, Document 2; page 11, tableau 3-PTE électrique et tableau 4-PTE mazout.

**Demande :**

a) Veuillez expliquer l'absence de potentiel de mesures d'énergie renouvelable pour le Nunavik et le réseau de Schefferville.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 20**

**Référence :**

**HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0039, HQD-9, Document 2; page 20, tableau 18

**Demande :**

**a)**      Considérez-vous que le contrôle par le Distributeur du fonctionnement des appareils d'un client est une mesure réaliste?

**C. STRATÉGIE TARIFAIRE (B-0049, HQD-13, DOCUMENT 2)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 21**

**Référence :**

**HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION** Dossier R-3854-2013, Pièce B-0049, HQD-13, Document 2; page 5, lignes 6 et 7 :

*Afin de refléter les modifications à la LRÉ concernant le coût de fourniture de l'électricité patrimoniale, le Distributeur introduit le tarif LG.*

**Demande :**

a) Combien de clients seront comptés dans le tarif LG? Combien de clients demeureront au tarif L?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 22**

**Référence :** **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION** Dossier R-3854-2013, Pièce B-0049, HQD-13, Document 2; page 13, lignes 11 et 12 :

*- hausse uniforme des prix de l'énergie au tarif M pour maintenir la dégressivité des prix de l'énergie.*

**Demande :**

a) Selon le Distributeur, que se passerait-il, s'il persistait à réduire la dégressivité des tarifs?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 23**

**Référence :** **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0049, HQD-13, Document 2; page 20, Section 2.2 Électricité additionnelle pour les clients de moyenne puissance.

**Demandes :**

a) Les clients du tarif LG sont-ils admissibles?

b) Quelle quantité de GWh le Distributeur associe-t-il à ce tarif en 2014?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 24**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0049, HQD-13, Document 2; page 26, lignes 21 à 24 :

*Afin d'étaler les impacts tarifaires associés à cette mesure<sup>32</sup>, il est proposé d'augmenter à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 le prix de la 2<sup>e</sup> tranche applicable au nord du 53<sup>e</sup> parallèle (à l'exclusion du réseau de Schefferville) au rythme de 8 % par année, en sus de la hausse tarifaire moyenne des tarifs domestiques.*

**Demande :**

- a) Comment le Distributeur a-t-il établi le niveau de 8 % de la hausse transitoire?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 25**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION Dossier R-3854-2013, Pièce B-0049, HQD-13, Document 2; page 27, Section 2.5 Service complet d'éclairage public.

**Demande :**

- a) Les résultats de ce nouveau service d'éclairage public sont-ils comptabilisés dans le PGEÉ du Distributeur?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 26**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION Dossier R-3854-2013, Pièce B-0049, HQD-13, Document 2; page 30, lignes 2 à 6 :

*... si la puissance associée aux activités non industrielles est supérieure au moindre de 1 000 kW ou 10 % de la puissance souscrite, la consommation d'électricité qui n'est pas directement associée à une activité industrielle devra faire l'objet d'un mesurage distinct et être facturée au tarif général approprié...*

**Demande :**

- a) Selon le Distributeur, quel est le nombre de clients au tarif L qui seront touchés par cette mesure visant les activités non industrielles?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 27**

**Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION** Dossier R-3854-2013, Pièce B-0049, HQD-13, Document 2; page 30, lignes 2 à 6 :

*L'article 6.15 de l'option d'électricité interruptible pour la grande puissance est modifié pour permettre au Distributeur de refuser la puissance interruptible offerte par un client lorsqu'elle ne peut être acheminée sur le réseau là où sont concentrés les besoins en raison des contraintes afférentes à sa localisation.*

**Demande :**

- a) Comment le distributeur peut-il acheminer de la puissance interruptible?

**D. LES COÛTS EVITES (B-0017, HQD-3 DOC. 4)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 28**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION Dossier R-3854-2013, Pièce B-0017, HQD-3, Doc.4, page 16, lignes 12 à 18.

**Demande :**

a) C'est maintenant à l'horizon 2025 que les coûts évités en énergie du Distributeur sont bas. Êtes-vous d'avis que cet horizon se maintiendra dans les prochaines années ou anticipez-vous que cette date sera reportée l'an prochain ?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 29**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION Dossier R-3854-2013, Pièce B-0017, HQD-3, Doc.4, page 8, note 4 et page 9, lignes 13 à 16 :

*4 Les changements apportés aux coûts de puissance propres à chacun des territoires, depuis le dépôt du dossier R-3814-2012, sont uniquement attribuables à la mise à jour du taux d'actualisation.*

*La méthode utilisée pour le calcul du coût évité en énergie est la même que celle utilisé en lors du précédent dossier tarifaire. La révision actuelle découle de la mise à jour des principaux paramètres, notamment le prix des combustibles et le rendement des groupes moteurs.*

**Demandes :**

a) Veuillez fournir les taux d'actualisation du dossier R-3814-2012 et celui du présent dossier. Veuillez ajouter le taux d'actualisation qui découle de votre demande dans le dossier R-3842-2013.

b) Veuillez fournir les paramètres utilisés pour le calcul du coût évité en énergie lors du dossier R-3814-2012 et ceux utilisés dans le présent dossier.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 30**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION Dossier R-3854-2013, Pièce B-0017, HQD-3, Doc.4, Annexe A.

**Demande :**

a) Veuillez fournir les coûts évités pertinents au tarif LG.

**E      EFFICIENCE ET PERFORMANCE (B-0013, HQD-1 DOC. 5)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 31**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0013, HQD-1, Doc.5, page 12, tableau 3, Indicateurs de qualité du service du Distributeur.

**Demande :**

- a)** Indice de continuité brut simple excellent après un semestre en 2013, comment le Distributeur l'explique-t-il ce résultat ?
- b)** Le taux de relève de compteurs ne semble pas profiter du projet LAD à ce jour en 2013. Veuillez expliquer.
- c)** Comment le Distributeur explique-t-il l'excellent résultat obtenu durant le premier semestre de 2013 sur le nombre de décès provoqués par électrocution dans la population ?
- d)** Cependant le taux de fréquence des accidents semble stable, le Distributeur est-il préoccupé par cette situation ? Un plan d'action s'impose-t-il ?

**F. PLAN D'APPROVISIONNEMENT (B-0020, HQD-5 DOC. 1)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 32**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0020, HQD-5, Doc.1, page 8, tableau 1, note 3 :

*(3) Excluant les autres approvisionnements de long terme en puissance.*

**Demande :**

- a) Quels sont les autres approvisionnements de long terme en puissance?
-